



DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 19 Juin 2018
BU 010 DE

Page 1/2

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 33
Présents : 21
Votants : 21

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DECOTE (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Bernard AMIENS, Florent GAILLARD, Alain MURCIER, Jean-Luc BROCARD, Jacques FAIVRE, Colette GIRARD, Dominique PELLIN, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, René BERNARD, Clément FORET, Henri DORBON.

Etaient Excusés : Jean-François GAILLARD, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Denis BRENIAUX, Jacques GUILLOT Adrien LAVIER, Odile SIMON.

Etaient absents : Jean-François CETRE (Vice-Président), Christian COLIN, Jean-Marie BAILLY, Michel FEVRE, Jacky REVERCHON, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPSCJ.

Convocation faite le : 11 juin 2018

Objet : Demande de subvention par la SCI le Relais de la Reculée pour la réalisation de chambres d'hôtes et gîte de groupe aux Planches Près Arbois.

VU la délibération n°CO 122 DE du 7 novembre 2017 approuvant le projet de convention entre la CCAPS et le Conseil Régional BFC ainsi que le règlement d'intervention au titre de l'immobilier d'entreprise ;

VU la signature de ladite convention par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté en date du 15 décembre 2017 ;

Le Bureau est invité à délibérer pour attribuer une subvention à la SCI Le Relais de la Reculée dans le cadre de son projet de réalisation de gîtes / chambres d'hôte et gites de groupes aux Planches-près-Arbois.

Présentation de l'entreprise :

Le couple composé de Monsieur Christian LAHEMADE et Madame Christelle JEANNIN ont créé une entreprise, la SAS Re-Sources Jura pour gérer le Gîte de groupe des Planches Près Arbois (propriété de la commune – 27 couchages), ainsi que des gîtes et chambres d'hôtes qu'ils créent dans le prolongement de leur habitation situés à proximité du gîte de groupe, ainsi que la SCI Le Relais de la Reculée propriétaire de ces bâtiments.

En parallèle de la gestion de ces hébergements, la SAS Re-Sources développe une activité autour

Au-delà de leur activité de gestionnaire d'hébergements touristiques, le couple, qui a dans le passé exercé des responsabilités dans des structures sociales et médico-sociales faisant suite à des formations d'animation et / ou de psychologie, et qui a un goût très prononcé pour la faune et la flore, ont souhaité que la SAS soit aussi le support d'une activité proposant des prestations facilitant l'épanouissement personnel et le ressourcement, pouvant s'adresser à des touristes, des groupes en séminaire...

En effet, le lieu de la Reculée des Planches, l'énergie des cascades et de la nature sauvage, le contact avec la faune e la flore sont propices à ce genre de prestation, d'autant plus que le couple est propriétaire d'un terrain de 7 hectares de prairies, bosquets, de sources et forêt au pied du cirque de la Reculée. La flore et la faune y sont diversifiées. Cet espace est complété par des prairies qui leur sont prêtées par des propriétaires locaux, ce qui permet à la SAS de prévoir des utilisations de ces espaces pour la mise en place des prestations proposées.

L'ensemble de leurs pratiques et projets s'inscrivent dans une recherche permanente d'harmonie avec l'environnement naturel.

Affiché le 25 juin 2018

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 19 Juin 2018
BU 010 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Demande de subvention par la SCI le Relais de la Reculée pour la réalisation de chambres d'hôtes et gîte de groupe aux Planches Près Arbois.

Présentation du projet et effets attendus :

La SCI Le Relais des Reculées sera propriétaire d'un bâtiment qui héberge un gîte / des chambres d'hôtes (4 chambres pouvant être louées individuellement ou en groupe – soit 7 lits et 8 à 10 personnes) et à ce titre réalise les travaux nécessaires à leur création.

L'ensemble des hébergements gérés par la SAS Re-Sources Jura se situe proche de la Cascade des Tuffs, lieu très visité par les touristes, et de fait à proximité des itinéraires structurants régionaux en matière de tourisme.

Ajouté à cette situation géographique idéale, les prestations proposées par la SAS ne pourront qu'apporter une plus-value à ces hébergements, ce qui devrait amplifier leur chance d'avoir un taux de remplissage très satisfaisant.

Le projet global du couple, entre les travaux de la SCI pour les hébergements touristiques et les aménagements pris en charge par la SAS pour l'ensemble des hébergements y compris le gîte de groupe, est estimé à 327 000 € HT.

Seule la partie des travaux réalisée par la SCI (180 000 €) sera éligible auprès du Conseil Régional, et comme l'intervention de ce dernier est conditionnée par une intervention préalable de la communauté de communes, il est proposé d'attribuer la subvention à la SCI plutôt qu'à la SAS.

La Commission de travail Economie-Emploi réunie le 24 janvier 2018 a donné un avis favorable pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 000 € pour ce projet soit 1,11 % de la dépense.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 € au titre de l'immobilier d'entreprise à la SCI Le Relais de la Reculée dans le cadre du régime de minimis ;

2 / AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,
Le Président,

Michel FRANCONY

